

arrangeait tout le monde : le Syndicat inter-départemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui "écoule" ainsi un déchet ultime difficilement revalorisable. Mais aussi les bénéficiaires -agriculteurs euréliens volontaires- qui récupèrent grâce à cette filière de valorisation un fertilisant à moindre coût, aux propriétés semblables à celles du lisier de porc.

85 communes concernées

Seulement voilà, avec une station d'épuration, à Achères (Yvelines), qui traite chaque jour 1,7 million de mètres cube d'eaux usées - soit les deux tiers de la consommation francilienne - les tonnages de boues à revaloriser augmentent de jour en jour. Et l'immensité céréalière de l'Eure-et-Loir ne suffit plus au SIAAP pour déverser ses 8 000 tonnes annuelles de boues déshydratées. C'est la raison pour laquelle le syndicat cherche aujourd'hui à étendre sa filière d'épandage, y compris en Eure-et-Loir, au grand dam de certains élus locaux qui redoutent des risques d'infiltration dans les

L'épandage des boues de l'agglomération francilienne sur les terres agricoles euréliennes devrait être renforcé (d'archives).

nappes et rivières du département. Soumise, du 12 septembre au 12 octobre dernier, à l'examen d'une commission d'enquête publique, la demande d'extension du périmètre d'épandage en Eure-et-Loir a malgré tout été suivie par le commissaire-enquêteur, comme le souligne le rapport actuellement en consultation publique à la direction départementale des territoires, à Chartres. Aujourd'hui limité à 61 communes, le futur schéma départemental pourrait ainsi, selon ce document, en concerner 85, avec un périmètre d'épandage étendu pour 32 d'entre elles.

Si l'avis de la commission se révèle globalement favorable, il reste toutefois assorti de quelques recommandations contraignantes que l'on pourrait qualifier de "bonne pratique" : pas d'épandage à proximité des captages d'eau et des rivières, ni dans les parcelles imbriquées dans les villages ou encore en cours de remembrement. Enfin, la commission exclut également du schéma départemental les communes pratiquant déjà l'épandage sur leurs terres agricoles. Sans doute déterminante mais nullement

irrévocable, la conclusion rendue par la commission laisse toutefois aux détracteurs du projet une petite porte de sortie. Dans un délai de trois mois à réception de l'avis, c'est en effet au préfet d'Eure-et-Loir qu'incombera la décision finale, après consultation, dans les jours prochains, du conseil départemental des risques sanitaires et technologiques.

Renseignements
d'enquête est c
à la direction d



1,7 million de mètres cube d'e

■ La station d'épuration d'Achères (Yvelines) traite les eaux usées d'environ deux tiers de la grande couronne parisienne, à savoir 1,7 million de mètres cube d'eau par jour.

■ A partir de ce volume sont produits 153 000 tonnes de déchets : les fameuses boues, qui deviennent ensuite

8 000 tonnes de matière sèche après leur traitement par déshydratation.

■ La revalorisation de ces boues, considérées comme un déchet ultime, passe à plus de 50 % par l'épandage sur les cultures agricoles, comme c'est actuellement le cas en Eure-et-Loir avec les eaux usées

Préserver l'Eure et l'eau potable

Maire de Jouy et suppléant du député-maire de Chartres Jean-Pierre Gorges, Christian Paul-Loubière (UMP) fait partie de ces élus euréliens en croisade contre l'invasion des boues franciliennes. « Nous avons cessé d'épandre sur le territoire de la commune et il faudrait aujourd'hui qu'on accepte les boues des autres ? » a plaidé cet avocat de profession, dont la commune abrite certaines des nouvelles parcelles concernées par l'extension du périmètre d'épandage. « Ces secteurs sont situés en amont de l'Eure. Avec le ruissellement des eaux de pluie, ces boues vont inévitablement se déverser dedans puis infiltrer nos deux points de captage d'eau qui communiquent avec la rivière », a ajouté l'él

signalant au passage l'exceptionnelle pureté de l'eau à la sortie de sa commune. Idéologiquement hostile à ces épandages, mais également inquiet quant à leurs conséquences sur l'environnement, Christian Paul-Loubière n'a pas non plus été rassuré par les conclusions du rapport d'enquête. « Lorsque la commission s'interroge sur la pertinence des analyses concernant ces boues, on est en droit de se poser des questions », a précisé le maire de Jouy, persuadé de pouvoir compter sur l'appui du préfet d'Eure-et-Loir à l'heure de la décision finale. « Il m'a assuré de son soutien à deux reprises, une fois par courrier, l'autre oralement ».



S.C.

Jouy, le 29 octobre 2009. Christian Paul-Loubière et Ann Gronbois, maire de Soulaire, redoutent l'extension du plan d'épandage